

Séance ordinaire du 21 janvier 2025

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le vingt-et-un janvier deux mille vingt-cinq à neuf heures, en visioconférence.

Sont présents : les membres du comité exécutif Serge Côté, Isabelle Demers, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin et Amélie Landry, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Assistant à la séance : David Boudreault, directeur général adjoint – développement durable, Nathalie Campeau, directrice générale adjointe – services administratifs, Dominic Deslauriers, directeur général, Jean-Sébastien Gagnon, directeur général adjoint – services de proximité (partiellement), Nathalie Bélisle, directrice adjointe du Bureau de la mairie, Alexandre Boudreau-Forgues, directeur du Bureau de la mairie, et Marlyne Turgeon, greffière.

CE1800

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 21 janvier 2025.

CE1801

Approbation des procès-verbaux des séances extraordinaires du 6 décembre et du 18 décembre 2024

Il est résolu d'approuver les procès-verbaux des séances extraordinaires du comité exécutif tenues le 6 décembre et le 18 décembre 2024.

CE1802

Dépôt du procès-verbal de la commission consultative de l'environnement de la réunion tenue le 3 décembre 2024

Document d'aide à la décision [ENV-2025-004](#)

Le rapport de la commission consultative de l'environnement de la réunion tenue le 3 décembre 2024 est déposé, à titre de reddition de compte et d'information.

CE1803

Dépôt du procès-verbal du comité des finances de la réunion tenue le 18 octobre 2024

Document d'aide à la décision [FIN-2024-061](#)

Le procès-verbal du comité des finances de la réunion tenue le 18 octobre 2024 est déposé, à titre de reddition de compte et d'information.

CE1804

Dépôt du procès-verbal du comité de sécurité publique et de circulation de la réunion tenue le 30 octobre 2024, adoption du Règlement RV3502 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement et demande de modification à la signalisation d'une voie réservée auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable

Document d'aide à la décision [TMD-2025-004](#)

Le procès-verbal du comité de sécurité publique et circulation de la réunion tenue le 30 octobre 2024 est déposé, à titre de reddition de compte et d'information.

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV3502 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement, tel que joint à la fiche de prise de décision TMD-2025-004.

Ce règlement a pour objet de régir la circulation, la vitesse et le stationnement, sur une partie des rues Verdun, Simard, Boileau, Guillaume-Couture, des Églises, Taniata, de la Sorbonne, Pierre-Romain, Sainte-Hélène, Nolin, Pierre-Beaumont, Dominique-Savio, Philippe-Boucher et la rue Jolliet.

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville de demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable de modifier la signalisation de la voie réservée, sous leur juridiction, sur le boulevard Guillaume-Couture, entre le chemin du Sault et le secteur de la Presqu'Île, afin que celle-ci reflète l'autorisation pour les véhicules d'urgence de l'emprunter.

CE1805

Dépôt des résolutions du comité de démolition concernant les demandes de démolition d'immeubles situés aux 6-8, rue Saint-Alexis (secteur Lévis), 40, rue du Juvénat (secteur Saint-Romuald) et 242, rue Routhier (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

Document d'aide à la décision [URBA-CUMB-2024-032](#)

Les résolutions du comité de démolition d'immeubles, adoptées le 10 décembre 2024, concernant les demandes de démolition des immeubles situés aux adresses suivantes :

- 6-8, rue Saint-Alexis (secteur Lévis);
- 40, rue du Juvénat (secteur Saint-Romuald);
- bâtiment accessoire, situé au 242, rue Routhier (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon);

sont déposées, à titre de reddition de compte et d'information.

Il est résolu de déposer ces résolutions de ce comité à une prochaine séance du conseil de la Ville.

CE1806

Dépôt du rapport de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la Ville de la séance tenue le 11 novembre 2024

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2024-140](#)

Le rapport de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la séance tenue le 11 novembre 2024 est déposé, à titre de reddition de compte et d'information.

CE1807

Embauche d'une Coordonnatrice du plan de gestion des matières résiduelles à la Direction de l'environnement

Document d'aide à la décision [GCH-2025-001](#)

Il est résolu d'embaucher Caroline Auclair à titre de Coordonnatrice du plan de gestion des matières résiduelles à la Direction de l'environnement, poste de cadre régulier à temps complet, à la classe 4 et à l'échelon 6, et aux conditions de travail prévues au protocole des conditions de travail des cadres de la Ville.

CE1808

Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières présentée par le Bureau des arts et de l'audiovisuel du littoral auprès de la Commission municipale du Québec (immeuble situé au 5270, rue Saint-Laurent, Lévis)

Document d'aide à la décision [DAJ-2024-017](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de donner une opinion favorable à la Commission municipale du Québec à l'égard de la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières présentée par le Bureau des arts et de l'audiovisuel du littoral concernant son immeuble situé au 5270, rue Saint-Laurent, Lévis (Québec) G6V 3V7, et d'aviser cette commission que la Ville ne souhaite pas être présente advenant la tenue d'une audience à l'égard de cette demande.

CE1809

Protocole d'entente concernant le partage des données de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre de 2019 et protocole d'entente concernant l'utilisation de données géospatiales à intervenir avec la Communauté métropolitaine de Québec

Document d'aide à la décision [ENV-2025-001](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure le protocole d'entente concernant le partage des données de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre à intervenir avec la Communauté métropolitaine de Québec, tel que joint à la fiche de prise de décision ENV-2025-001, et d'autoriser le maire et la greffière, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure le protocole d'entente concernant l'utilisation de données géospatiales à intervenir avec la Communauté métropolitaine de Québec, tel que joint à la fiche de prise de décision ENV-2025-001, et d'autoriser le maire et la greffière,

la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE1810

Entente de contribution financière pour un projet de recherche appliquée sur l'intelligence artificielle au service de la résilience des villes et la réduction des gaz à effet de serre

Document d'aide à la décision [ENV-2025-002](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'entente de contribution financière pour un projet de recherche appliquée sur l'intelligence artificielle au service de la résilience des villes et la réduction des gaz à effet de serre à intervenir avec l'Institut de la résilience et de l'innovation urbaine, telle que jointe à la fiche de prise de décision ENV-2025-002, et d'autoriser le maire et la greffière, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE1811

Demande d'aide financière dans le cadre du programme de subvention aux municipalités pour la résilience climatique du Centre intact d'adaptation au climat de l'Université de Waterloo et désignation d'une représentante de la Ville

Document d'aide à la décision [ENV-2025-003](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme de subvention aux municipalités pour la résilience climatique du Centre intact d'adaptation au climat de l'Université de Waterloo, tel que précisé à la fiche de prise de décision ENV-2025-003, et de désigner la Directrice de l'environnement, ou sa représentante ou son représentant, à titre de représentante de la Ville et de l'autoriser en conséquence à signer et à déposer tous les documents relatifs à ce programme au nom de la Ville, ainsi que tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE1812

Nomination d'une représentante et d'une représentante substitut au comité de vigilance environnementale de Sanimax

Document d'aide à la décision [ENV-2025-005](#)

Il est résolu de nommer les personnes suivantes aux postes mentionnés au comité de vigilance environnementale de Sanimax :

- Geneviève Coudé Lévesque, Directrice de l'environnement, à titre de représentante de la Ville;
- Sophie Bourassa, Coordinatrice à la protection du contrôle de l'environnement à la Direction de l'environnement, à titre de représentante substitut de la Ville;

et ce, en remplacement de Jean-Claude Belles-Isles et Isabelle Linteau.

CE1813

Approbation du Règlement d'emprunt numéro 027-24 décrétant une dépense de 8 295 000\$ et un emprunt de 7 795 000 \$ pour la construction des cellules 15 et 16 incluant divers travaux annexes et des honoraires professionnels de la Régie intermunicipale de gestion des déchets des Chutes-de-la-Chaudière

Document d'aide à la décision [ENV-MR-2024-013](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'approuver le Règlement d'emprunt numéro 027-24 décrétant une dépense de 8 295 000\$ et un emprunt de 7 795 000 \$ pour la construction des cellules 15 et 16 incluant divers travaux annexes et des honoraires professionnels de la Régie intermunicipale de gestion des déchets des Chutes-de-la-Chaudière, tel que joint à la fiche de prise de décision ENV-MR-2024-013.

CE1814

Financement de la dépense additionnelle relative aux travaux de remplacement du système d'ozonation et de rénovation des filtres à l'usine de filtration d'eau potable (secteur Saint-Romuald)

Document d'aide à la décision [GEN-RPI-2025-001](#)

Il est résolu de financer la dépense additionnelle relative aux travaux de remplacement du système d'ozonation et de rénovation des filtres à l'usine de traitement d'eau potable (secteur Saint-Romuald), au montant maximum de 500 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2023-33-84.

CE1815

Autorisation de présentation du rapport des travaux et de la reddition de compte pour le prolongement du parcours des Anses dans le cadre du programme d'aide au développement des transports actifs dans les périmètres urbains au ministère des Transports et de la Mobilité durable

Document d'aide à la décision [GEN-RPI-2025-002](#)

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance des modalités d'application du programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE pour l'exercice financier 2022-2023, les dépenses admissibles peuvent inclure celles effectuées entre le 1er avril 2022 et la date de la lettre d'annonce du projet;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés du 1^{er} novembre 2023 au 12 août 2024;

ATTENDU QUE la Ville transmet au ministère des Transports et de la Mobilité durable le formulaire de reddition de comptes ainsi que le rapport des travaux effectués qui doivent comprendre :

- les pièces justificatives des dépenses effectuées (factures, décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées);
- la mention de tout autre remboursement obtenu pour les travaux faisant l'objet de l'aide financière (remboursement de taxes, autres aides financières, etc.);
- le résultat relatif aux indicateurs suivants :
 - nombre de kilomètres de voies cyclables, piétonnes ou polyvalentes réalisées, par type d'aménagement;
 - nombre de kilomètres de rues aménagées pour les piétons et les cyclistes (rue partagée, vélorue, chaussée désignée);
 - nombre de vélos en libre-service et de stations d'ancrage implantés, par type (assisté ou non);
 - nombre de places de stationnement pour vélos ajoutées;
 - nombre de structures (pont, passerelle, passage sous-terrain) aménagées;

ATTENDU QUE la Ville s'engage à transmettre à la ministre, au plus tard 18 mois après le dernier versement de l'aide financière, les données nécessaires au processus de gestion et d'évaluation du programme, notamment les résultats relatifs aux indicateurs susmentionnés (celles-ci comprennent un comptage, aux frais du bénéficiaire, de l'achalandage ou de l'utilisation de l'infrastructure ou de l'équipement ayant fait l'objet d'une aide financière, à l'exception des stationnements pour vélos et des aménagements ponctuels);

En conséquence,

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser la présentation du rapport des travaux relatif au programme de subventions des transports actifs dans les périmètres urbains pour le projet du prolongement du parcours des Anses au ministère des Transports et de la Mobilité durable, y compris la reddition de comptes liée aux travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, de reconnaître qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et de certifier que David Boudreault, Directeur général adjoint - développement durable, est dûment autorisé à signer tout document ou toute entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

CE1816

Financement de la dépense relative au projet de réfection du mur de soutènement de la côte Louis-Fréchette

Document d'aide à la décision [GEN-RPI-2024-010](#)

Il est résolu de financer la dépense relative au projet de réfection du mur de soutènement de la côte Louis-Fréchette au montant maximum de 42 500 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2022-21-77.

CE1817

Rapport des coûts d'entretien de la Route verte pour l'ensemble du territoire de la ville dans le cadre du programme d'aide financière pour l'exercice financier 2024

Document d'aide à la décision [DEI-2025-001](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accepter le rapport des coûts d'entretien de la Route verte pour l'ensemble du territoire de la ville dans le cadre du programme d'aide financière pour l'exercice financier 2024, tel que joint à la fiche de prise de décision DEI-2025-001.

CE1818

Avis de non-renouvellement des ententes intermunicipales pour l'entraide mutuelle en matière de services de sécurité incendie conclues avec les municipalités de Saint-Agapit, Saint-Apollinaire, Beaumont, Saint-Antoine-de-Tilly, Saint-Charles-de-Bellechasse, Saint-Henri, Saint-Gilles et Saint-Lambert-de-Lauzon et mandat à la Direction du service de la sécurité incendie

Document d'aide à la décision [INC-2025-003](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de ne pas renouveler les ententes intermunicipales pour l'entraide mutuelle en matière de services de sécurité incendie conclues avec les municipalités de Saint-Agapit, Saint-Apollinaire, Beaumont, Saint-Antoine-de-Tilly, Saint-Charles-de-Bellechasse, Saint-Henri, Saint-Gilles et Saint-Lambert-de-Lauzon et d'autoriser la Direction du service de la sécurité incendie à transmettre un avis de non-renouvellement à cet effet et de mandater cette direction à négocier de nouvelles ententes avec ces municipalités.

CE1819

Aide financière au bénéfice d'organismes de la communauté

Document d'aide à la décision [DVC-ART-2025-001](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder l'aide financière à des organismes de la communauté, telle qu'indiquée à la fiche de prise de décision DVC-ART-2025-001, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE1820

Aide financière au bénéfice d'organismes de la communauté

Document d'aide à la décision [DVC-ART-2025-002](#)

Il est résolu d'accorder l'aide financière à des organismes de la communauté, telle qu'indiquée à la fiche de prise de décision DVC-ART-2025-002, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE1821

Entente de développement culturel municipal est régional 2024-2027 (volet 1) à intervenir avec le ministère de la Culture et des Communications et demande de crédits additionnels

Document d'aide à la décision [DVC-ART-2025-004](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de confirmer l'intérêt de la Ville et de renouveler l'entente de développement culturel municipal et régional 2024-2027 (volet 1) à intervenir avec le ministère de la Culture et des Communications, telle que jointe à la présente fiche de prise de décision DVC-ART-2025-004, de confirmer la contribution financière de la Ville au montant total de 450 000 \$ sur trois ans, soit une somme annuelle de 150 000 \$ pour les années 2025, 2026 et 2027, d'autoriser le maire et la greffière, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution et d'autoriser les crédits additionnels correspondant à l'augmentation de l'aide financière de ce ministère au montant total de 63 000 \$, tel qu'indiqué à cette fiche de prise de décision, pour une somme de 21 000 \$ en 2025, de 21 000 \$ en 2026 et de 21 000 \$ en 2027.

CE1822

Composition du comité *ad hoc* pour le choix de l'œuvre d'art public dans le cadre du projet d'aménagement de la Côte des bûches

Document d'aide à la décision [DVC-ART-2025-005](#)

Il est résolu d'approuver la composition et la liste des membres du comité *ad hoc* pour le choix de l'œuvre d'art public dans le cadre du projet d'aménagement de la Côte des bûches, telle qu'elle est proposée à la fiche de prise de décision DVC-ART-2025-005, de même que de désigner le membre du conseil de la Ville Steve Dorval, à titre de représentant des usagers et usagers de la Ville à ce comité.

CE1823

Adoption de la politique de reconnaissance des organismes et du cadre de soutien aux organismes, financement afférent, décret relatif à l'indexation de l'aide financière, mise en œuvre des programmes de soutien financier spécifiques et affectation de la réserve financière du comité des services de proximité

Document d'aide à la décision [DVC-DIR-2025-002](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter la politique de reconnaissance des organismes et le cadre de soutien aux organismes, tels que joints à la fiche de prise de décision DVC-DIR-2025-002.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser la Direction de la vie communautaire à ajouter en conséquence à son budget de fonctionnement pour les exercices financiers des années visées les montants récurrents et cumulatifs suivants :

- 173 799 \$ en 2026;
- 135 524 \$ en 2027;
- et 141 285 \$ en 2028.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter une indexation annuelle des aides financières à verser dans le cadre du programme de soutien financier au fonctionnement des organismes, et ce, selon l'indice des prix à la consommation applicable à la Ville de Québec, pour la période couvrant les 12 mois précédents (entre le mois de juillet de l'année précédente et le mois de juillet de l'année en cours), tel que publié par Statistique Canada, et de décréter un plafond de 4% de l'indice des prix à la consommation, à compter de l'année financière 2026.

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville de mettre en œuvre les programmes de soutien financier spécifiques, tels que décrits à la fiche de prise de décision DVC-DIR-2025-002, à compter de 2025, et d'affecter un montant maximum de 200 000 \$ par année, à même la réserve financière du comité des services de proximité.

CE1824

Aide financière à Le tremplin, Centre pour personnes immigrantes et leurs familles

Document d'aide à la décision [DVC-DSC-2025-002](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière non récurrente de 12 000 \$ à Le tremplin, Centre pour personnes immigrantes et leurs familles, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne et pour offrir des formations, qui ont pour objectif d'outiller le personnel des organismes œuvrant auprès des personnes immigrantes et favoriser l'installation et l'intégration des personnes immigrantes, à même le montant affecté de 145 000 \$, par la résolution CV-2023-07-46, provenant de la réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation du plan d'action de la politique de développement social et communautaire.

CE1825

Désignation d'un membre de la commission consultative de développement social et communautaire

Document d'aide à la décision [DVC-DSC-2025-003](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de désigner la personne suivante à titre de membre de la commission consultative de développement social et communautaire :

- Catherine Plante, Directrice de l'Association des personnes handicapées de Lévis, à titre de représentante des personnes vivant avec un handicap.

CE1826

Aide financière au bénéfice d'organismes de la communauté

Document d'aide à la décision [DVC-DSC-2025-004](#)

Il est résolu d'accorder l'aide financière à des organismes de la communauté, telle qu'indiquée à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2025-004, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE1827

Aide financière au bénéfice d'organismes de la communauté

Document d'aide à la décision [DVC-DSC-2025-005](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder l'aide financière à des organismes de la communauté, telle qu'identifiée à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2025-005, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE1828

Aide financière au bénéfice d'organismes de la communauté

Document d'aide à la décision [DVC-SPO-2025-001](#)

Il est résolu d'accorder l'aide financière à des organismes de la communauté, telle qu'indiquée à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2025-001, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE1829

Désignation d'un représentant de l'employeur au comité de retraite du régime de retraite des employés de l'ex-Ville de Lévis (21190)

Document d'aide à la décision [FIN-2025-003](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de désigner Jean-Pascal Lamontagne, à titre de représentant de l'employeur au comité de retraite du régime de retraite des employés de l'ex-Ville de Lévis (21190), pour un mandat de trois ans.

CE1830

Renouvellement du mandat d'un membre du comité consultatif de toponymie

Documents d'aide à la décision [URBA-CUMB-2024-031](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de renouveler le mandat de Myriam Hallé, à titre de membre du comité consultatif de toponymie jusqu'au 23 mars 2028.

CE1831

Convention d'aide financière dans le cadre de la mesure 1.4 du plan de mise en œuvre 2023-2027 de la politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire à intervenir avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, description de projet et demande de crédits additionnels

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2024-094](#)

ATTENDU l'adoption des nouvelles orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire;

ATTENDU l'effort important qui devra être déployé afin d'intégrer ces nouvelles orientations dans le schéma d'aménagement et de développement de la Ville;

ATTENDU la disponibilité d'une aide financière totalisant 207 918 \$;

En conséquence,

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure la convention d'aide financière dans le cadre de la mesure 1.4 du plan de mise en œuvre 2023-2027 de la politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire à intervenir avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, telle que jointe à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2024-094, et d'autoriser le maire et la greffière, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'entériner la description de projet, telle que jointe à cette fiche de prise de décision, afin qu'elle soit soumise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en complément de cette convention d'aide financière.

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville d'affecter des crédits additionnels correspondant aux sommes prévues à cette convention pour couvrir les dépenses relatives à ce plan de mise en œuvre de cette politique nationale, au moment de la réception de la subvention, telle que jointe à cette fiche de prise de décision.

CE1832

Adoption du Règlement RV-2024-34-74 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, adoption du Règlement RV-2024-34-86 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et adoption du Règlement RV-2024-34-87 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modifications de certaines zones dans le prolongement des rues Froment et de l'Escaut, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2024-107](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2024-34-74 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2024-107.

Ce règlement a pour objet :

- de créer la zone M0947 à même une portion des zones C0946 et H0954 et d'y prévoir les usages autorisés et les normes et spécifications applicables;
- de créer la zone H0959 à même une portion des zones C0946, H0954 et H0957 et d'y prévoir les usages autorisés et les normes et spécifications applicables;
- d'agrandir la zone H0966 à même une portion de la zone H0957;
- d'agrandir la zone H0957 à même une partie de la zone H0954;
- de supprimer la grille des spécifications applicable à la zone H0954, cette

zone ayant été supprimée par l'effet de la création des zones M0947 et H0959 et de l'agrandissement de la zone H0957.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2024-34-86 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2024-107.

Ce règlement a pour objet d'interdire l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone M0947, soit qu'il « a pour effet d'interdire l'exploitation d'un établissement d'hébergement touristique où est offert, au moyen d'une seule réservation, de l'hébergement dans la résidence principale de la personne physique qui l'exploite à une personne ou à un seul groupe de personnes liées à la fois et n'incluant aucun repas servi sur place ».

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2024-34-87 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2024-107.

Ce règlement a pour objet d'interdire l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone H0959, soit qu'il « a pour effet d'interdire l'exploitation d'un établissement d'hébergement touristique où est offert, au moyen d'une seule réservation, de l'hébergement dans la résidence principale de la personne physique qui l'exploite à une personne ou à un seul groupe de personnes liées à la fois et n'incluant aucun repas servi sur place ».

CE1833

Adoption du Second projet de règlement RV-2024-34-82 modifiant le Règlement RV-2011-11-25 sur les usages conditionnels (ajout de l'usage H1, habitation unifamiliale isolée, comme pouvant faire l'objet d'une autorisation d'usage conditionnel dans les zones A0030 et A1805 et précisions diverses)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2024-130](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Second projet de règlement RV-2024-34-82 modifiant le Règlement RV-2011-11-25 sur les usages conditionnels, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement, adopté par la résolution CV-2024-0636.

CE1834

Adoption du Second projet de règlement RV-2024-34-85 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout du groupe d'usages C4, commerce au détail et service de proximité pour les véhicules, dans la zone C0148, route Marie-Victorin, secteur Saint-Nicolas)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2024-138](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Second projet de règlement RV-2024-34-85 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement, adopté par la résolution CV-2024-0668.

CE1835

Convention d'aide financière du programme d'appui aux projets de développement économique à intervenir avec la ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

Document d'aide à la décision [DEV-2025-001](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure la convention d'aide financière pour le programme d'appui aux projets de développement économique à intervenir avec la ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, telle que jointe à la fiche de prise de décision DEV-2025-001, et d'autoriser le maire et la greffière, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE1836

Option de renouvellement du contrat de fourniture du service de déneigement, de déglçage et d'enlèvement de la neige (secteur Breakeyville)

Document d'aide à la décision [APP-2025-001](#)

Il est résolu d'exercer l'option de renouvellement d'un an du contrat de fourniture du service de déneigement, de déglçage et d'enlèvement de la neige (secteur Breakeyville) (appel d'offres 2022-50-51), à compter du 22 septembre 2025, pour une dépense estimée à 693 580,77 \$, avant TPS et TVQ, excluant l'indexation prévue, le tout conformément aux conditions de l'appel d'offres et à la soumission produite par l'adjudicataire.

CE1837

Option de renouvellement du contrat pour la fourniture du service de déneigement, de déglçage et d'enlèvement de la neige (secteur Pintendre)

Document d'aide à la décision [APP-2025-002](#)

Il est résolu d'exercer l'option de renouvellement d'un an du contrat pour la fourniture du service de déneigement, de déglçage et d'enlèvement de la neige (secteur Pintendre) (appel d'offres 2022-50-89), à compter du 1^{er} octobre 2025, pour une dépense estimée à 1 443 417,35 \$, avant TPS et TVQ, excluant l'indexation prévue, le tout conformément aux conditions de l'appel d'offres et à la soumission produite par l'adjudicataire.

CE1838

Attribution du contrat de location de divers véhicules pour les années 2025 à 2027

Document d'aide à la décision [APP-2025-003](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat relatif de location de divers véhicules pour les années 2025 à 2027 (appel d'offres 2024-50-123), pour le lot 1, à La compagnie de location d'autos entreprise Canada, pour une dépense estimée à

1 466 760,00 \$, avant TPS et TVQ, en plus des ajustements prévus au contrat, pour une durée de trois ans, conformément au devis et à sa soumission.

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer le contrat de location de divers véhicules pour les années 2025 à 2027 (appel d'offres 2024-50-123), pour le lot 2, à Location Sauvageau inc., pour une dépense estimée à 2 611 422,00 \$, avant TPS et TVQ, en plus des ajustements prévus au contrat, pour une durée de trois ans, conformément au devis et à sa soumission.

CE1839

Attribution du contrat de bris préventif du couvert de glace de la rivière Beaurivage

Document d'aide à la décision [APP-2025-004](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat de bris préventif du couvert de glace de la rivière Beaurivage (appel d'offres 2024-50-107), à Eco technologies ltée, pour une dépense estimée à 290 000 \$, avant TPS et TVQ, en plus des ajustements prévus au contrat, pour une durée de cinq ans, conformément au devis et à sa soumission.

CE1840

Régularisation des titres de propriété de la rue Seaborn (lot 2 288 924 du cadastre du Québec, secteur Saint-Rédempteur)

Document d'aide à la décision [APP-GI-2024-054](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'identifier l'assiette de la rue Seaborn, correspondant au lot 2 288 924 du cadastre du Québec (secteur Saint-Rédempteur), circonscription foncière de Lévis, telle qu'elle est illustrée sur le plan annexé à la fiche de prise de décision APP-GI-2024-054, et d'autoriser la greffière ou la greffière adjointe à publier les avis requis par le premier alinéa de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* et, en temps utile, à publier au Registre foncier la déclaration prévue au quatrième alinéa de cet article, et ce, afin de régulariser les titres de propriété de la Ville sur cette rue.

CE1841

Attribution du contrat pour la fourniture du service de conception, de fourniture, d'installation et de support de l'ensemble des équipements du réseau sans fil

Document d'aide à la décision [APP-2025-006](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour la fourniture du service de conception, de fourniture, d'installation et de support de l'ensemble des équipements du réseau sans fil (appel d'offres 2024-55-81), à Telus communications inc., pour une dépense estimée à 902 650 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de sept ans, conformément au devis et à sa soumission.

CE1842

Financement de la dépense additionnelle relative à la préparation des plans et devis du réaménagement de la route des Rivières et de la route Marie-Victorin (routes 116 et 132) et avenant à l'entente de collaboration à intervenir avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable

Document d'aide à la décision [TMD-2025-001](#)

Il est résolu de financer la dépense additionnelle relative à la préparation des plans et devis du réaménagement de la route des Rivières et de la route Marie-Victorin (routes 116 et 132), entre le chemin Olivier et le pont à étagement du Canadian national, au montant maximum de 835 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2022-21-77.

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'avenant à l'entente de collaboration à intervenir avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable, tel que joint à la présente fiche de prise de décision TMD-2025-001, et d'autoriser le maire et la greffière, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE1843

Dépôt des amendements budgétaires et virements de fonds de la Société de transport de Lévis pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2024

Document d'aide à la décision [TMD-2025-002](#)

Le rapport des amendements budgétaires et virements de fonds de la Société de transport de Lévis, pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2024, est déposé, à titre de reddition de compte et d'information.

Il est résolu de déposer ce rapport à une prochaine séance du conseil de la Ville.

CE1844

Approbation de la résolution numéro 2024-150 « Désignation de personnes à titre d'inspecteurs pour l'application des règlements numéros 134 et 135 de la Société de transport de Lévis »

Document d'aide à la décision [TMD-2025-003](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'approuver la résolution numéro 2024-150 « Désignation de personnes à titre d'inspecteurs pour l'application des règlements numéros 134 et 135 de la Société de transport de Lévis », adoptée par cette société, le 30 novembre 2023, afin de désigner à titre d'inspectrices et d'inspecteurs, pour le compte de cette société, les employées et les employés dont le nom figure sur cette résolution, telle que jointe en annexe à la fiche de prise de décision TMD-2025-003.

CE1845

Demande d'autorisation de fixer à 1 000 000 \$ le montant maximum des virements de fonds à l'intérieur du budget 2025 de la Société de transport de Lévis

Document d'aide à la décision [TMD-2025-006](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser la Société de transport de Lévis à effectuer des virements de fonds à l'intérieur de son budget 2025 jusqu'à concurrence d'un montant cumulatif de 1 000 000 \$, de même que de requérir de cette société qu'un rapport des virements de fonds soit soumis au conseil de la Ville.

CE1846

Approbation du Règlement no 187 décrétant une dépense et un emprunt de 42 000 000 \$ pour l'acquisition de vingt-deux (22) autobus urbains électriques 12 mètres de la Société de transport de Lévis

Document d'aide à la décision [TMD-2025-007](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'approuver le Règlement no 187 décrétant une dépense et un emprunt de 42 000 000 \$ pour l'acquisition de vingt-deux (22) autobus urbains électriques 12 mètres de la Société de transport de Lévis, tel que joint à la fiche de prise de décision TMD-2025-007.

CE1847

Approbation du Règlement no 188 décrétant une dépense et un emprunt de 1 050 000 \$ pour la réalisation de divers projets prévus au Programme des immobilisations 2025-2034 de la Société de transport de Lévis

Document d'aide à la décision [TMD-2025-008](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'approuver le Règlement no 188 décrétant une dépense et un emprunt de 1 050 000 \$ pour la réalisation de divers projets prévus au Programme des immobilisations 2025-2034 de la Société de transport de Lévis, tel que joint à la fiche de prise de décision TMD-2025-008.

CE1848

Embauche d'une Superviseuse des relations citoyennes du Service de l'interaction citoyenne à la Direction des communications et de l'interaction citoyenne

Document d'aide à la décision [GCH-2025-006](#)

Il est résolu d'embaucher Sandra Méthot à titre de Superviseuse des relations citoyennes du Service de l'interaction citoyenne de la Direction des communications et de l'interaction citoyenne, poste de cadre régulier à temps complet, à la classe 2 et l'échelon 10, et aux conditions de travail prévues au protocole des conditions de travail des cadres de la Ville.

CE1849

Nomination d'une Superviseuse des relations citoyennes du Service de l'interaction citoyenne à la Direction des communications et de l'interaction citoyenne

Document d'aide à la décision [GCH-2025-007](#)

Il est résolu de nommer Caroline Therrien à titre de Superviseuse des relations citoyennes du Service de l'interaction citoyenne de la Direction des communications et de l'interaction citoyenne, poste de cadre régulier à temps complet, à la classe 2 et l'échelon 4, et aux conditions de travail prévues au protocole des conditions de travail des cadres de la Ville.

CE1850

Entente relative à la poursuite de certaines infractions criminelles devant la Cour municipale de la Ville de Lévis et à l'attribution des amendes conformément à l'alinéa 734.4 (3) a) du *Code criminel* à intervenir avec le ministre de la Justice et le Directeur des poursuites pénales et criminelles

Document d'aide à la décision [DAJ-COUR-2025-001](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'entente relative à la poursuite de certaines infractions criminelles devant la Cour municipale de la Ville de Lévis et à l'attribution des amendes conformément à l'alinéa 734.4 (3) a) du *Code criminel* à intervenir avec le ministre de la Justice et le Directeur des poursuites pénales et criminelles, telle que jointe à la fiche de prise de décision DAJ-COUR-2025-001, et d'autoriser le maire et la greffière, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE1851

Rapport sur la déclaration de participation à la formation obligatoire en matière d'éthique et de déontologie municipale par un membre du personnel d'un cabinet

Document d'aide à la décision [GRE-2025-001](#)

Le rapport de la greffière relatif au dépôt à son bureau de la déclaration de Édouard Castonguay-Foisy, Bureau de la mairie, ayant suivi la formation obligatoire en matière d'éthique et de déontologie municipale, déposée le 10 décembre 2024, en application du *Règlement RV-2022-22-12 édictant le code d'éthique et de déontologie du personnel d'un cabinet*, est déposé à titre d'information.

Il est résolu de déposer ce rapport à une prochaine séance du conseil de la Ville.

CE1852

Complément d'information sur l'entente et modification de la résolution CE-2024-0922 « Contrat de location d'heures de terrain de soccer du complexe sportif multifonctionnel à intervenir avec le Collège de Lévis et financement

afférent »

Document d'aide à la décision [DG-2025-002-R-1](#)

Il est résolu de modifier la résolution CE-2024-0922 « Contrat de location d'heures de terrain de soccer du complexe sportif multifonctionnel à intervenir avec le Collège de Lévis et financement afférent », par le remplacement, dans le titre et dans le premier alinéa, du document d'aide à la décision «DVC-DIR-2024-020-R-1» par le document d'aide à la décision «DG-2025-002-R-1».

CE1853

Autorisation de participation d'une représentante et de représentants de la Ville à une mission économique à Caen relative aux célébrations et commémorations du Millénaire de la Ville de Caen

Document d'aide à la décision [DG-2025-001-R-1](#)

Il est résolu d'autoriser le maire, Gilles Lehouillier, et Alexandre Boudreau-Forgues, Directeur du cabinet du maire, Dominic Deslauriers, Directeur général, et Anne Julie Poirier, conseillère aux institutions et au soutien aux élus à la Direction générale, à se déplacer en France, du 16 au 23 mars 2025, afin de participer aux célébrations et commémorations entourant le *Millénaire de la Ville de Caen*, et de poursuivre les travaux de développement du partenariat entre les deux villes, notamment afin de favoriser le partage de bonnes pratiques.

Il est enfin résolu d'autoriser, pour la participation à ces célébrations et commémorations, un montant maximum de 5 000 \$ par personne, couvrant les frais de voyage, incluant les frais de déplacement aériens et terrestres, de repas, de stationnement et d'agence de voyages, ces dépenses pouvant être remboursées sur présentation des pièces justificatives.

CE1854

Embauche d'une Cheffe du service des arts et de la culture à la Direction de la vie communautaire

Document d'aide à la décision [GCH-2025-003](#)

Il est résolu d'embaucher Sophie Lemelin à titre de Cheffe du service des arts et de la culture à la Direction de la vie communautaire, poste de cadre régulier à temps complet, à la classe 6 et l'échelon 10, et aux conditions de travail prévues au protocole des conditions de travail des cadres de la Ville.

CE1855

Création d'un groupe de travail sur le suivi de la mise à niveau des stations de traitement des eaux usées et désignation de membres

Il est résolu de créer le groupe de travail sur le suivi de la mise à niveau des stations de traitement des eaux usées, comme suit :

Mandat :

Le groupe de travail a pour mandat de :

- assurer le suivi du plan d'action de remise à niveau des usines de traitement des eaux usées impliquées aux projets de règlements à caractère provisoire, afin d'interdire certaines interventions susceptibles de créer des besoins excédant la capacité de la station de traitement des eaux usées, soient celles de Desjardins et de Saint-Nicolas;
- recevoir les propositions et initiatives externes visant à solutionner les situations connues dans les secteurs desservis par les usines de traitement des eaux de Desjardins et Saint-Nicolas;
- superviser et assurer le bon fonctionnement des mécanismes et processus de consultations publiques;
- collaborer avec les diverses instances publiques externes pouvant être impliquées;
- développer et mettre en œuvre une stratégie de communication destinée à la population.

Objectif :

Le groupe de travail a pour objectif de :

- consolider le positionnement concurrentiel de Lévis et soutenir les efforts de développement ;
- répondre aux enjeux et défis reliés au traitement des eaux usées et de la croissance du développement du territoire;
- mettre à profit l'expertise de chacun dans le cadre d'une vision commune;
- soutenir l'implantation de solutions durables pour l'ensemble de la communauté lévisienne.

Composition du groupe de travail :

Le groupe de travail se compose des membres suivants :

- le maire, Gilles Lehouillier, à titre de président ;
- le membre du comité exécutif Isabelle Demers, à titre de membre ;
- le vice-président du comité exécutif Guy Dumoulin, à titre de membre ;
- le Directeur général adjoint - développement durable;
- le Directeur du génie ;
- l'Adjoint exécutif et conseiller stratégique à la Direction générale adjointe – développement durable, à titre de secrétaire de ce groupe ;

Le groupe de travail peut convenir de solliciter, au moment opportun, des collaboratrices et des collaborateurs et spécialistes externes, au besoin.

CE-1856

Levée de la séance

La séance est levée à 12 h 14.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif